

# EXAMEN PROFESSIONNEL de VÉRIFICATION D'APTITUDE aux FONCTIONS DE PSE-CRA

SESSION DE NOVEMBRE 2010

Epreuve écrite du 5 octobre 2010  
Epreuves orales du 13 au 15 décembre 2010

## RAPPORT DU JURY

Le jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de PS-CRA au titre de cette session a pris en compte 117 copies de candidats au titre de la partie écrite de l'examen professionnel et auditionné 35 candidats admissibles au titre de la partie orale, 30 candidats ont été admis.

Cette session a été précédée par une session de formation organisée par l'IGPDE suivie par un certain nombre de candidats.

### **Pour la partie écrite**

#### **Epreuve n° 1**

Le sujet posé portait sur la rédaction d'une note sur un sujet tout à fait réaliste (fusion des référentiels et mutualisation)

Une proportion non négligeable de candidats n'a pas traité le sujet posé. Le déroulement de la démarche projet dans son ensemble a été présenté sans rattachement au sujet portant sur la problématique de fusion des référentiels. Il est donc recommandé d'utiliser les connaissances acquises (même si ce sont des connaissances livresques) pour traiter le sujet mais la copie ne doit pas être une reprise du cours tel quel.

Les candidats doivent donc vérifier qu'ils répondent à la question posée à chaque étape de la construction de leur plan. Ce plan doit être annoncé clairement à la fin de l'introduction et respecté.

La conclusion se doit d'être soignée et pertinente. En effet, elle ne laissera une impression favorable que si elle contient du sens.

Il est également indispensable d'indiquer la signification des acronymes (à la première utilisation seulement) et de définir les termes génériques utilisés.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la forme (présentation, orthographe, style clair et compréhensible).

Pour cette session, sur les 117 copies corrigées, la moyenne est de 8,65 avec une plage de note allant de 2,5 à 14,50. 65 copies ont une note inférieure à 10.

Epreuve n°2 :

Le jury apprécie les devoirs construits et bien structurés qui répondent aux questions de façon pertinente et correcte.

La clarté de présentation des diagrammes et schémas ainsi que leur choix (qui doit se limiter à ce qui est demandé) constituent également un élément positif.

Dans l'ensemble, les copies reprenaient les notions de base en matière de modélisation. A noter, cependant un axe d'amélioration à développer sur la filiation, notamment sur l'utilisation de la réflexive, et sur la notion d'héritage.

Les diagrammes doivent être commentés de façon simple pour ce qui est basique, de façon plus approfondie pour les notions plus complexes.

Concernant la partie architecture, la justification des solutions doit être présentée en reposant sur des données tangibles. Elle doit se baser par exemple sur les éléments quantitatifs fournis par l'énoncé : (nombre de connexions, débits des flux de données, fréquence d'utilisation des fonctionnalités, volumétrie) plutôt que sur des arguments « standard » relevés dans la presse spécialisée.

Il n'est pas conseillé de réaliser une véritable analyse des coûts qui n'est pas dans l'esprit de l'épreuve. Par contre il n'est pas interdit de comparer avantages et inconvénients des solutions libres/propriétaires en argumentant les choix par rapport à l'énoncé du sujet, notamment eu égard aux exigences du contexte 'client' (association au budget limité, organisme financier recherchant avant tout la traçabilité et la fiabilité des transactions, industriel recherchant des capacités de traitement en volume, etc).

De manière générale, tous les choix doivent être explicités et justifiés.

Comme pour l'épreuve n°1, la clarté du propos, la présentation, l'orthographe (avec les accents de la langue française), sont des éléments qui entrent toujours en considération dans l'appréciation d'une copie et qui peuvent être déterminants.

Il est notamment conseillé de :

- produire les diagrammes sur une page séparée des commentaires ;
- préciser le formalisme utilisé (UML/MERISE)
- produire ce qui est demandé sans traiter de question complémentaire..

Pour cette session, sur les 118 copies corrigées, la moyenne est de 9,43 avec une plage de note allant de 2 à 18. 65 copies ont une note inférieure à 10.

## **Pour la partie orale**

Les questions proposées à chaque candidat couvraient l'ensemble du programme (53 questions pour 35 candidats). Les questions tirées au sort ont été remises en jeu.

En début d'entretien, le jury a rappelé au candidat la durée de l'exposé. La note de l'écrit n'était pas connue par le jury lors du passage oral du candidat.

Le jury a cherché à vérifier que les candidats détenaient bien les connaissances du programme et disposaient des qualités nécessaires pour assurer leur future mission : écoute, communication, reformulation, logique et prise de recul.

Il s'est également attaché à déceler les qualités indispensables à une bonne insertion dans une équipe et une éventuelle aptitude à l'encadrement de collaborateurs.

### **Exposé :**

Le jury a apprécié les candidats qui ont organisé puis présenté le sujet dans un plan structuré faisant ressortir la question soulevée, un développement qui présente les connaissances du candidat sur le sujet mais aussi les problématiques concrètes et une conclusion synthétique.

Le jury a pénalisé les candidats dont les connaissances étaient superficielles ou insuffisamment développées et expliquées.

### **Questionnement :**

Le jury a apprécié les candidats qui ont présenté un exposé clair et structuré montrant qu'ils avaient étudié l'ensemble du programme des épreuves.

Une attitude curieuse, ouverte avec la capacité de prendre du recul a également été appréciée. En effet, outre les connaissances théoriques incontournables, le jury apprécie favorablement les qualités de futurs collaborateurs capables d'évoluer efficacement dans notre environnement professionnel. Les aspects relationnels et communication avec les maîtrises d'ouvrage doivent être bien pris en compte.

Le jury a pénalisé les candidats qui ne fournissaient pas de réponse réfléchie, argumentée et suffisamment développée. Certains candidats avaient manifestement appréhendé le programme de manière très superficielle.

Pour cette session, la plage des notes s'élève de 5 à 17 avec 9 notes supérieures ou égales à 13 et 16 notes inférieures ou égales à 9.

Les candidats admissibles dont la note approche 10 doivent accentuer leur effort lors de leur prochaine présentation par une couverture exhaustive du programme.

Par ailleurs, ils doivent réfléchir à leur rôle et à la manière de l'exercer dans les structures qui les accueilleront.